

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2025

DATE DE CONVOCATION : 07/02/2025	L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 février à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.				
DATE D’AFFICHAGE : 03/03/2025					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRÉSENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	24	0	24	5
FB/TD/OR N° 2025/09	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2025				

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Dominique BONNET, Simone BEULÉ, Éric ROYNEL, Emmanuel SAUTEUR, Jean JOSEPH, Stéphanie RICHARD-DUHAMMEL, Guy DAVID, Sylvie ROUZET, Cécile COMBEAU, Marc BAUDELLOT, Thomas AMELOT, Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND Roland HAMARD, Dalila DOROL, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

Absents : Christine HABEGGER, Claire CLAIREMBAULT, Sonia DOKOUROFF, Marie-France DURAND, Philippe POISSONNIER

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Vu le Code général des Collectivités territoriales, articles L2311-3 et R2311-9,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 03 février 2025,

Monsieur Jacques Gay, adjoint au maire en charge des finances, expose le tableau des autorisations de programme et crédit de paiement comme suit :



2025-21

Objet	Montant en euro	CP antérieurs utilisés	Reste à financer	CP 2025- Crédit ouvert au BP 2025	Reste à financer sur les exercices suivants
AP5- Parking des Ruelles	1 500 000,00	57 322,19	1 442 677,81	0,00	1 442 677,81
AP6 - Maison à Pan de Bois	950 000,00	103 993,08	846 006,92	0,00	846 006,92
AP7 - Place aristide Briand	1 600 000,00	3 943,92	1 596 056,08	0,00	1 596 056,08
AP8 - VRD Rues Bourgeoise et Lacterc - Parking du Ramponneau	1 300 000,00	1 354 455,15	-54 455,15	0,00	0,00
AP9 - Meunisseries de l'hôtel de ville	350 000,00	283 661,67	86 338,33	70 000,00	0,00
AP10 - Travaux de rénovation des Prairiales	3 500 000,00	1 690 416,00	1 809 584,00	1 630 000,00	0,00



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de modifier les crédits de paiement pour l'exercice 2025 comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré à Épernon,
le 24 février 2025




Secrétaire de séance

Béatrice BONVIN




Le Maire,

François BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.